

ENGAGÉS POUR L'ACCESSIBILITÉ

Bulletin municipal n° 71 > AVRIL 2017

- > BÂTIMENTS PUBLICS
- > COMMERCES
- > VOIRIE

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

CRAON
NOTRE
VILLE 

CRAON[®]
— VIVRE AU POSITIF —

www.ville-craon53.fr

SOMMAIRE

CRAON NOTRE VILLE

RESPONSABLE

DE LA PUBLICATION :
Claude GILET

RÉDACTION :

- Service communication de la ville de Craon
- Agence 23^{ème} Homme à Château-Gontier

CONCEPTION, RÉALISATION, IMPRESSION :

- Agence 23^{ème} Homme à Château-Gontier
- Imprimerie Léridon à Craon

DISTRIBUTION :

Habitants de Craon

CRÉDITS PHOTOS :

Ville de Craon exceptés :

- Photo aérienne couverture et cérémonie des Trophées : Alain Guilloux
- Boucles : Département de La Mayenne
- Courses - prix ville Craon : Joël Craon
- Foire : Thomas Clavreul
- Inauguration grenier à sel : Mayenne Habitat
- Histoire hôpital : ouvrages d'Evelyne Ernoul

TIRÉ À 2600 EXEMPLAIRES

Échange direct

> P. 2-3

Budget

> P. 4-5

+ clair

> P. 6-7

+ de projets

> P. 8-11

Expression groupes élus

> P. 12

Dossier

> P. 13-17

Mini-journal

> P. 18-19

+ d'infos

> P. 20-21

Des agents à votre service

> P. 22

+ pratique

> P. 23

+ en images

> P. 24-30

+ positif

> P. 31-33

+ de découvertes

> P. 34-37



DES ENJEUX POUR NOTRE VILLE

> ÉDITO

Chaque année, notre bulletin municipal me donne l'opportunité de vous rendre compte de la réalisation de nos engagements et d'évoquer nos objectifs pour la ville.

Tout d'abord, je voudrais souligner la bonne **tenue de nos comptes municipaux** votés fin mars dernier. Présentés dans les pages suivantes, ils démontrent bien notre sérieux dans la gestion quotidienne. A titre d'exemple, nous avons réduit les dépenses relatives aux coûts énergétiques des équipements communaux. Cette **maîtrise du fonctionnement** permet de maintenir un investissement annuel important, au bénéfice de tout le territoire.

Pour autant, il convient de rester vigilants et attentifs car les recettes municipales sont fragilisées par l'État. C'est donc dans cet esprit de gestion appliquée que votre municipalité continue de faire progresser la ville par des investissements nécessaires et pertinents **sans accroître la pression fiscale**.

Sans être exhaustif, je citerai les plus importants d'entre eux : la création du parking îlot cœur de ville, la salle multifonctions, la première tranche de la mise en accessibilité de nos bâtiments publics, la réflexion sur la réorganisation de nos sites scolaires dans l'intérêt des enfants, des travaux liés à la voirie, réseaux et bâtiments municipaux.

Ces investissements permettent, en outre, d'injecter, par le biais des marchés publics, les ressources nécessaires à la solidification et au **développement des entreprises du territoire**.

Notre aide, en augmentation significative **envers les associations**, confirme notre soutien à l'ensemble d'entre elles. Cette année, une attention particulière est portée sur nos comités de jumelages pour la



célébration de leurs anniversaires. De même, la fermeture de la piscine intercommunale pour une période de deux années, nous impose des subventions exceptionnelles.

2017 sera aussi marquée par un **autre évènement important**, en octobre, à savoir le congrès départemental de l'Association des Maires de France de la Mayenne.

Cette **belle dynamique permet d'asseoir l'attractivité** de notre ville ainsi que la confiance portée en son avenir, tels sont nos enjeux.

Je tiens à saluer pour cette qualité de gestion, **les élus** qui m'entourent et qui font un travail remarquable, ainsi que **les services municipaux** qui savent tout à la fois répondre aux demandes du quotidien et se projeter dans des programmes d'investissements conséquents tout en assurant la durabilité de nos services publics municipaux.

Ainsi, il m'appartient de continuer à valoriser et promouvoir notre ville avec détermination, c'est mon engagement avec force et volonté.

Bien à vous,

Claude GILET
Maire de Craon



“

ÉCHANGE DIRECT

> ENTRE LES HABITANTS ET LES ÉLUS

> ANNE MÉVITE,
JOËL SABIN,
ADJOINTS AUX TRAVAUX
ET À L'URBANISME

“Quand sera mis en service le parking Grande rue ? Qu'est-ce qu'il changera en terme de stationnement ?”

Les travaux de remise en état du terrain ont débuté le 3 avril dernier et le chantier devrait être achevé fin juin - début juillet 2017, hors plantation. 19 places de stationnement y seront proposées, ce qui libérera des places, notamment sous les Halles, pour la clientèle des commerces. Une réflexion sur le stationnement à l'échelle du quartier sera également lancée.

“Encore trop de déjections canines et de mauvaises herbes sur les trottoirs, qu'envisagez-vous pour une ville plus propre ?”

Tout d'abord, nous tenons à rappeler que c'est avant tout une question de civisme. Cependant, nous poursuivons nos efforts en implantant toujours plus de distributeurs de sacs ainsi qu'en acquérant un nouveau matériel pour l'entretien des trottoirs et caniveaux.

“Envisagez-vous la rénovation de la salle Pantigny ?”

Nous sommes conscients que cette salle est très utilisée et qu'elle a besoin d'un rafraîchissement. Une réflexion globale (énergie et décoration) est à mener, d'autant plus que les usages du bâtiment vont évoluer (il n'y aura pas de travaux pour rendre l'étage accessible).

“On parle de travaux prévus sur la route de Château-Gontier, pouvez-vous nous en dire plus ?”

Pour 2017, nous avons effectivement prévu l'enfouissement sur les bas-côtés des réseaux électriques et téléphoniques à partir du rond-point du Trotteur jusqu'au rond-point de la piscine. Le chantier démarrera à l'automne-hiver 2017/2018.

“UNE VILLE PROPRE, C'EST AVANT TOUT UNE QUESTION DE CIVISME.”



“Je suis commerçant et locataire de mon local, puis-je prétendre à une subvention communale pour la réfection de ma vitrine ? Quelle est la démarche ? ”

L'opération d'aide à la rénovation des façades et vitrines a bien été reconduite pour 2017, son périmètre a d'ailleurs été très étendu. Le C.A.U.E. 53 (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) est l'interlocuteur chargé d'aider au montage des dossiers (il tient régulièrement des permanences) et transmet son avis au Maire. Avec l'accord de leur propriétaire, les locataires peuvent aussi entamer cette démarche.

“Beaucoup de rues sont dégradées, y a-t-il un programme pour l'entretien de la voirie ? ”

Effectivement, les besoins sont réels. Pour cela, tous les ans, nous prévoyons une enveloppe d'environ 40 000 € pour des travaux de réfection complète de certaines voies ainsi que des travaux d'entretien.

“Comment allez-vous exploiter le bâtiment situé en bas de la place du PiLori ? ”

Il va accueillir, au rez-de-chaussée et dès le 1^{er} juillet 2017, la maison du tourisme intercommunale (suite à la fusion des trois anciens syndicats d'initiative du territoire). L'aménagement définitif des autres espaces n'est pas encore défini, ils pourraient servir pour des réunions ou des expositions temporaires.

**“LA MAISON
DU TOURISME
INTERCOMMUNALE
S'IMPLANTE DANS
LE CENTRE
HISTORIQUE. ”**

“À qui faut-il s'adresser pour signaler une panne d'éclairage public ? ”

Il faut s'adresser au secrétariat des services techniques de la ville, en fournissant le plus possible de précisions (notamment sur le lieu de la panne). L'agent transmet ensuite l'information à Territoire

Énergie Mayenne (ex SDEGM) via une plateforme dédiée.

Gestionnaire de l'éclairage public pour la collectivité, cet organisme gère les interventions en fonction de l'urgence et de la complexité de la panne.

“De nombreux problèmes de chauffage des salles ont eu lieu pendant l'hiver. Pourquoi ? ”

La plupart des installations étaient en fin de vie et, malheureusement, elles sont tombées en panne pratiquement toutes en même temps. Nous avons tenté des réparations mais nous avons dû procéder à des remplacements à neuf.

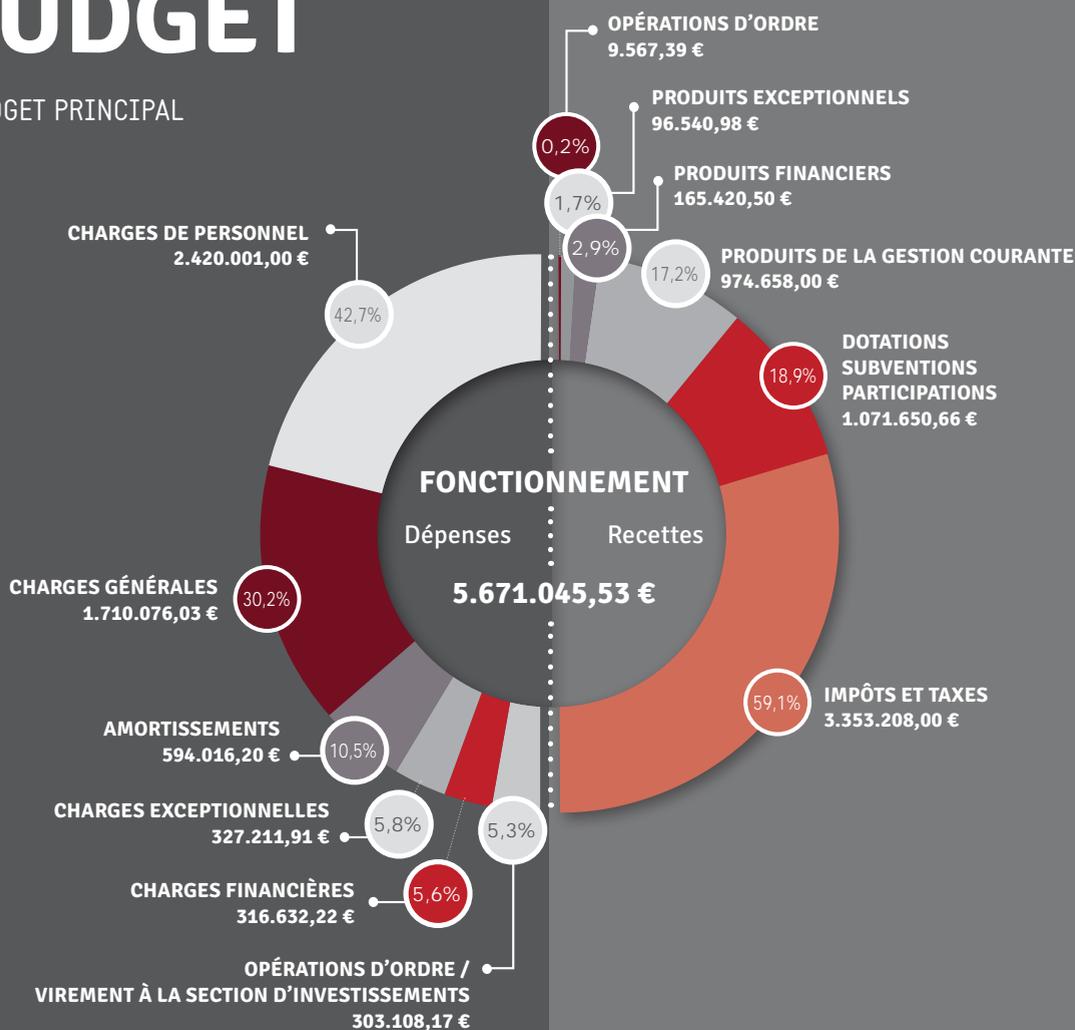
“Comment gérez-vous l'entretien des haies et des arbres ? ”

Le service espaces verts de la ville gère le planning annuel de taille, selon les essences (printemps ou automne). Afin d'alléger ces travaux d'entretien, certaines espèces trop envahissantes ou mal placées sont remplacées ou supprimées.



LE BUDGET

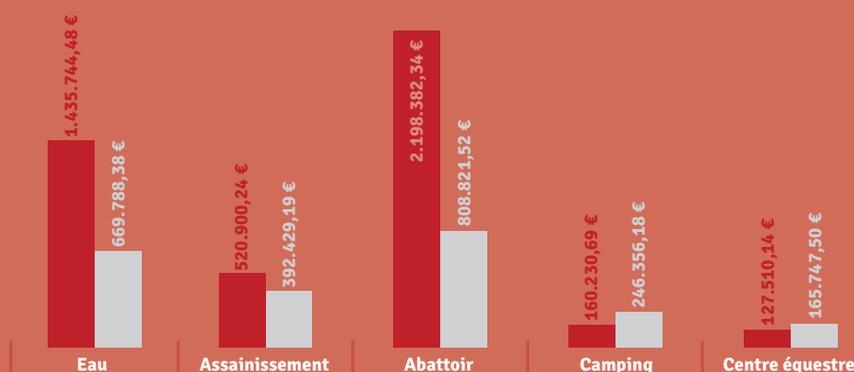
> BUDGET PRINCIPAL



> BUDGETS ANNEXES

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT



> CHIFFRES ET OPÉRATIONS MARQUANTES BUDGET principal



1.165.827 € HT
(maîtrise d'oeuvre comprise)

> Création d'une
SALLE MUTIFONCTIONS



318.788 €

> Travaux d'ACCESSIBILITÉ
bâtiments communaux



301.190 €

> Effacement de RÉSEAUX
et programme d'ÉCLAIRAGE PUBLIC



15.000 €

> Études
SITES SCOLAIRES



40.000 €

> Réfection
CHAUFFAGE JUDO
et TENNIS DE TABLE
COMPLEXE



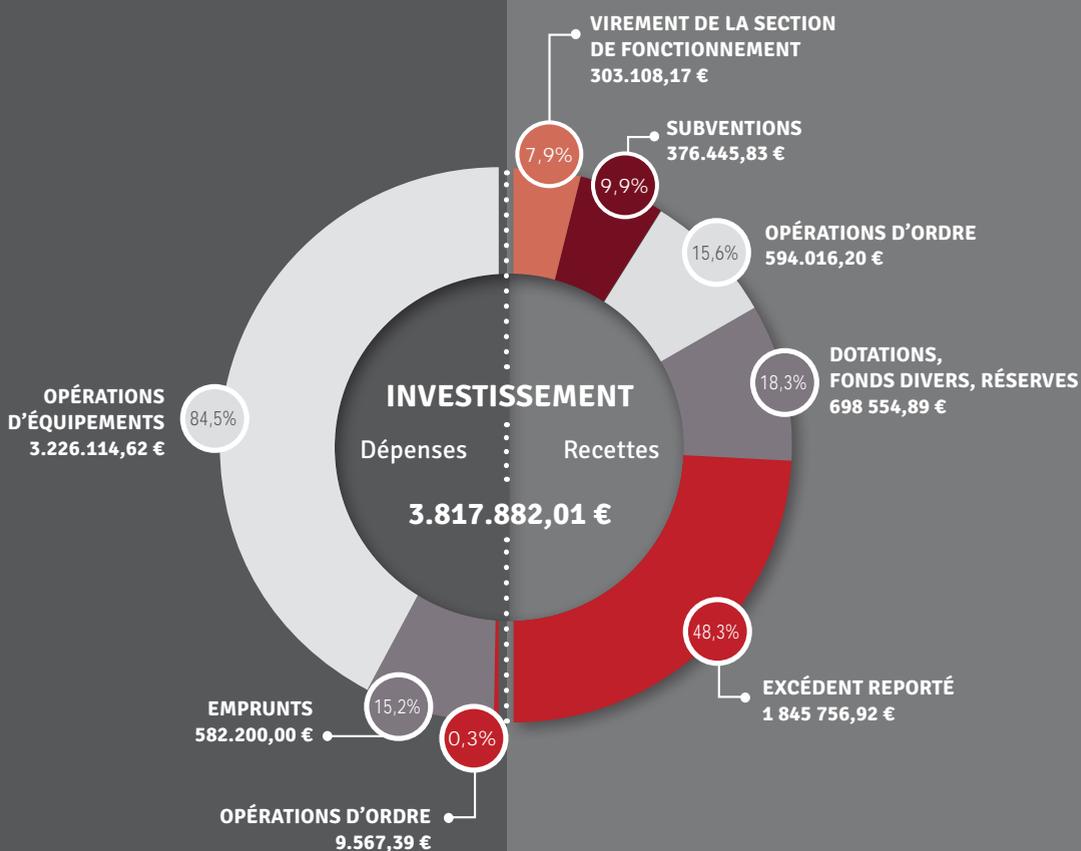
240.019 €

> Parking Grande rue
ÎLOT CŒUR DE VILLE



20.758 €

> Remise en fonctionnement
FONTAINE Place Volney



MONTANT TOTAL CONSOLIDÉ*

16.214.838,20 €

*Budgets principal et annexes, fonctionnement et investissement confondus

> CHIFFRES ET OPÉRATIONS MARQUANTES BUDGETS annexes



31.914 €

> TRAÇAGE BADMINTON et
MENUISERIES salle omnisports



180.000 €

> EAU : travaux sur réseau
AEP secteur Lamartine
et Victor Hugo



105.060 €

> ASSAINISSEMENT : table
d'égouttage station d'épuration



33.000 €

> Anniversaires JUMELAGES

Sur le site de la ville, retrouvez tout le budget détaillé
www.ville-craon53.fr

CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Depuis le 1^{er} mars 2017, les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) évoluent. La demande de CNI sera désormais effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports et doit être enregistrée auprès des mairies équipées d'un dispositif de recueil (DR). Cette réforme relative aux modalités de délivrance des cartes nationales d'identité s'inscrit dans le nouveau dispositif de « plan préfectures nouvelle génération ».



> OÙ FAIRE MA DEMANDE ?

Suite à cette réforme, les **habitants de la Communauté de Communes du Pays de Craon** (28 731 habitants pour 37 communes) doivent s'adresser à la **mairie de Craon** ou à **une autre commune équipée d'un DR** pour leur demande de pièces d'identité.

> COMMENT FAIRE MA DEMANDE ?

1. Je peux faire ma **pré-demande en ligne** : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>.

2. Je rassemble les **pièces justificatives** (cf. liste ci-contre).

3. Je me présente au guichet de la mairie pour y **déposer mon dossier** et **procéder à la prise d'empreintes digitales**.

4. Je **retire ma pièce d'identité** dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

> QUELS JUSTIFICATIFS DOIS-JE FOURNIR ?

1 ^{ère} demande	Renouvellement	Perte ou vol
Pré-demande ou CERFA 12101 (pour les mineurs) ou CERFA 12100 (pour les majeurs) avec nom, prénom, date et lieu de naissance des parents		
1 photo récente (moins de 6 mois)		
1 justificatif de domicile de moins de 1 an (original + photocopie) : <ul style="list-style-type: none"> • facture d'électricité, gaz ou téléphone • dernier avis d'imposition, taxe foncière ou taxe d'habitation • assurance du logement ou quittance de loyer avec un professionnel Pour les majeurs hébergés chez un tiers ou domiciliés chez leurs parents : attestation sur l'honneur de l'hébergeant + sa pièce d'identité		
Pour les mineurs : pièce d'identité du parent présent lors de la demande		
Pour les mineurs : jugement de divorce ou de séparation de corps des parents		
Acte de naissance de moins de 3 mois ou CNI (si demande de passeport), ou passeport (si demande de CNI) en cours de validité	Pièce d'identité à renouveler	CNI (si demande de passeport), ou passeport (si demande de CNI) en cours de validité OU acte de naissance de moins de 3 mois et document officiel avec photo (carte de transport ou carte de bibliothèque ou licence de sport ou carte vitale). déclaration de perte
CNI : gratuit	CNI : gratuit	CNI : 25 € en timbres fiscaux
Passeport : <ul style="list-style-type: none"> • mineur de moins de 15 ans : 17 € • mineur entre 15 et 17 ans : 42 € • majeur : 86 € 		} en timbres fiscaux



> QUAND DÉPOSER MON DOSSIER ?

Afin d'organiser au mieux la délivrance et le retrait des pièces d'identité, des **créneaux horaires pour accueillir les usagers** ont été mis en place (créneaux susceptibles d'évoluer) :

Sans rendez-vous :

- **lundi** de 13h45 à 16h45
- **mardi et jeudi** de 8h45 à 11h45
- **vendredi** de 13h45 à 16h15

Sur rendez-vous uniquement :

- **mercredi** de 13h45 à 17h30
- **samedi** de 9h15 à 11h45

> COMBIEN DE TEMPS EST VALABLE MA PIÈCE D'IDENTITÉ ?

- Passeport mineur : 5 ans
- Passeport majeur : 10 ans
 - CNI mineur : 10 ans
- CNI délivrée à un majeur à partir du 1^{er} janvier 2014 : 15 ans

> EXTENSION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



Si votre carte d'identité a été délivrée, en tant que majeur, entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

De façon à éviter tout désagrément lors d'un voyage à l'étranger, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de

validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

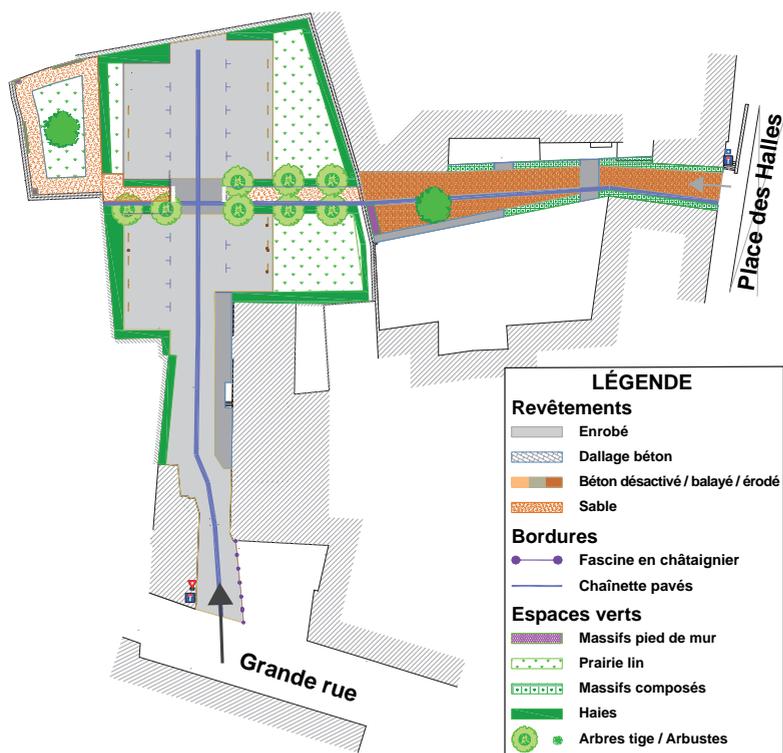
Lorsque vous voyagez, consultez le site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>, vous y retrouvez plein **d'informations pratiques** (pièces d'identité, vaccin, visa).



+ DE PROJETS

PARKING ÎLOT CŒUR DE VILLE

UNE RESPIRATION AU CŒUR DE LA VILLE



LES OBJECTIFS DU PROJET

Dans le cadre de sa politique de dynamisation du centre-ville, la ville de Craon a souhaité profiter d'une parcelle libérée en 2014 de ses entrepôts pour aménager un espace de respiration pouvant servir de poche de stationnement en centre-ville.

Elle a donc confié au C.A.U.E. 53 (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) une étude sur ce projet, sensible de par sa position, la parcelle étant située en plein cœur du centre historique, à proximité immédiate des Halles et offrant une vue sur l'église.

L'importance de la **conception de cet espace non pas comme un simple parking mais bien comme une respiration au cœur de la commune** s'est imposée.

Pour cela, le projet a été conçu autour de **3 enjeux majeurs** :

- Créer une respiration servant à la fois de stationnement et de desserte arrière
- Ouvrir l'îlot sur son environnement immédiat en désenclavant la parcelle par des continuités piétonnes
- Respecter l'harmonie du bâti et ménager des effets de perspective grâce à un traitement paysager et à un choix soigné des matériaux.

LES ÉTAPES DU PROJET

- **14 décembre 2005** : acquisition de la parcelle et de ses entrepôts par la ville de Craon
- **janvier 2014** : démolition du hangar
- **13 mai 2014** : 1^{ère} rencontre avec les riverains sur place

€ BUDGET
240.019 €

P PRATIQUE
ET PAYSAGER

🛒 PROCHE
COMMERCES

- **16 septembre 2014** : relevé topographique et bornage
- **26 mai 2016** : première présentation du projet aux riverains
- **29 août 2016** : le cabinet Nox est retenu comme maître d'œuvre du projet
- **27 octobre 2016** : présentation aux riverains de l'avant-projet sommaire (APS), du planning prévisionnel des travaux, des modèles des portes et du coût prévisionnel des travaux
- **7 décembre 2016** : signature du protocole d'accord avec les riverains
- **9 mars 2017** : signature du lot n°1 voirie réseaux divers
- **3 avril 2017** : début des travaux de remise en état du terrain
- **7 avril 2017** : signature du lot n°2 espaces paysagers et maçonneries

Durée estimée du chantier : 3 mois.

LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

- **Accès véhicules** par la Grande rue (espace en voie partagée avec priorité aux véhicules entrants, accessible aux véhicules de tourisme et utilitaires)
- **Accès piétonnier** par la venelle sous les Halles
- Création de **19 places de stationnement**
- **7 accès créés** pour les riverains avec une homogénéité des portes et des maçonneries
- **Revêtements** : enrobé, béton érodé, sable stabilisé et dallage béton
- **Éclairage public**
- **Aménagement paysager** : prairie « champ de lin » (faisant référence à l'importance du lin dans l'histoire de la ville), diverses haies, arbustes et massifs (magnolia, aubépine, jasmin, rosier, buis, prunus...)



POINT SUR LE PROJET



€ BUDGET
1 165 827 € HT
 (MAÎTRISE D'ŒUVRE
 COMPRISE)

SALLE MULTIFONCTIONS

LES OBJECTIFS DU PROJET

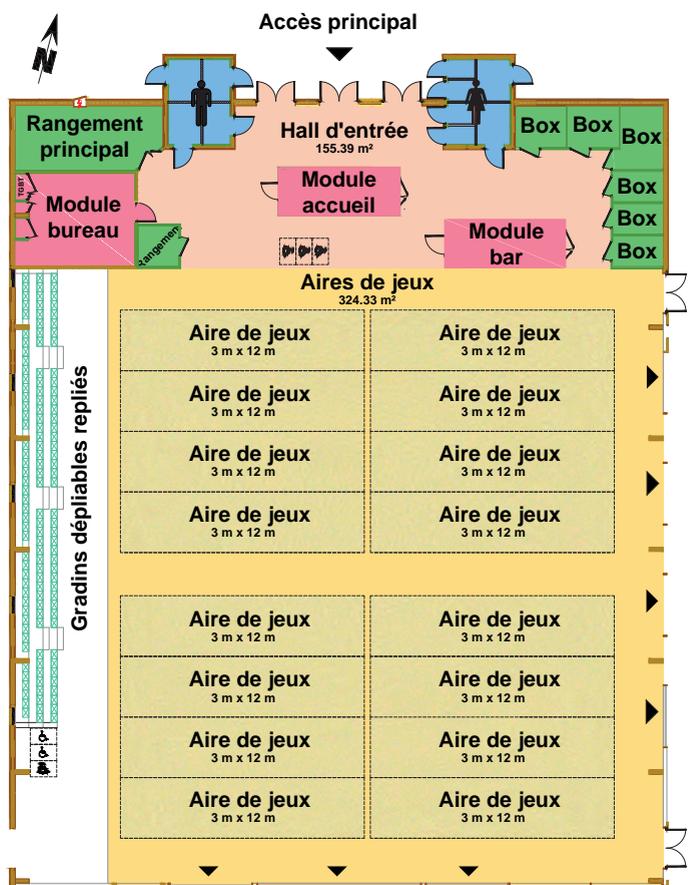
Les travaux ont été lancés à la mi-mars et le planning est respecté : début de la construction de la charpente fin mai et bâtiment « hors d'eau » fin juillet.

La signature des marchés publics a entériné les caractéristiques de la salle :

- Une **surface totale** de 1 250 m²
- **À l'intérieur** : 2 aires de jeu (avec 8 terrains), des gradins télescopiques, une zone d'entrée avec des sanitaires, des sanitaires publics indépendants et des modules déplaçables selon l'utilisation souhaitée
- **À l'extérieur** : des aires sablées tout autour (pas de zones bitumées)
- **Intégration dans le paysage** avec un aspect extérieur en bardage bois, de grandes ouvertures, un toit végétalisé

Deux modifications ont été apportées au projet : la suppression de la rampe d'accès et de l'escalier extérieur donnant accès au balcon, en raison d'un marché infructueux et la désignation de la salle comme « zone refuge » dans le Plan Communal de Sauvegarde a entraîné des travaux de fondation plus conséquents (risque sismique).

Pour rappel, son implantation a été définie **en fonction de la limite de la zone constructible**, conformément au Plan Local d'Urbanisme de 2011.



LÉGENDE	
	Aires de jeux / Zone sablée
	Gradins télescopiques 128 places assises
	Sanitaires
	Modules
	Zones rangement
	Hall d'entrée

+ DE PROJETS

ENTRETIEN DE LA VOIRIE

TRAVAUX 2017 ET ACHAT D'UNE BALAYEUSE



LES OBJECTIFS DU PROJET

Des travaux d'entretien de voirie ont été budgétisés pour l'année 2017 :

- **rue de Champagné, rue Tremblay et lieu-dit Rimechard** : pose d'un bi-couche sur l'ensemble de la voie
- **toute la commune** : point-à-temps¹ sur une journée

De plus, l'achat d'une nouvelle **balayeuse-désherbeuse** permettra un entretien plus rapide et plus économique des trottoirs et caniveaux.

En effet, le brûlage au gaz se limitera dorénavant aux zones non accessibles par la machine et le recours à une société extérieure pour le balayage sera terminé. C'est donc une solution plus écologique améliorant la démarche zéro phyto initiée par la collectivité.

€ BUDGET
133.744 €

ENTRETIEN
ET ÉCOLOGIE

¹ Le « point à temps » est une technique qui répare la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations comme des nids de poule ou des fissurations. Lors d'une réparation de chaussée « au point-à-temps », l'ouvrier répand une émulsion de bitume et de gravillons. Cette technique permet de redonner de l'étanchéité à des surfaces ponctuelles de la chaussée.



ANNIVERSAIRES DES JUMELAGES



CULTURE EUROPÉENNE

LES OBJECTIFS DES RENCONTRES

La ville de Craon est jumelée depuis 1977 avec Okehampton en Angleterre, depuis 1997 avec Buchenberg en Allemagne et depuis 2009 avec Iszkaszentgyörgy en Hongrie.

Du 24 au 28 août 2017, Craon fêtera donc le 40^{ème} et le 20^{ème} anniversaire de ces jumelages, en associant les hongrois.

2017 étant aussi l'anniversaire du traité de Rome et du programme Erasmus, cette rencontre internationale s'articule autour de la thématique :

C'est quoi l'Europe pour les jeunes ?

Plus qu'un simple week-end de célébration, les trois comités de jumelage, en collaboration avec la ville, ont mis en place un véritable projet afin d'ouvrir un nouveau débat sur l'Europe par et pour la jeunesse locale tout en favorisant l'éducation à la citoyenneté européenne.

De nombreuses actions sont engagées :

- **Auprès des enfants et adolescents** sensibilisation à l'histoire européenne par des interventions dans les établissements scolaires, par une conférence-échange avec le député européen Jean Arthuis, par la création d'une fresque réalisée par le conseil municipal enfants.

- **Des animations ouvertes à tous** : conférence de Jean Arthuis le mardi 9 mai à 14h à la salle des fêtes, cérémonie officielle le samedi 26 août à partir de 10h place de la Mairie suivie l'après-midi de la présentation des contenus réalisés par les enfants et adolescents : (vidéos, fresques), des prestations de groupes culturels allemand, anglais et hongrois (danse, musique), permettant ainsi au grand public de prendre part au débat initié par les jeunes.

Pour découvrir les nombreux contenus (vidéos notamment) et suivre l'actualité de ce projet, rdv sur le site de la ville de Craon : www.ville-craon53.fr.



CULTURE



BUDGET
33.000 €

(SUBVENTIONNABLE
À HAUTEUR DE
22.000 € PAR
L'UNION EUROPÉENNE)

EXPRESSION GROUPE ÉLUS



Il est clair que les « quelques » 1,8 millions d'euros d'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt toxique restant à la charge de la commune, sur un montant initial de 3,8 millions, aurait pu être utilisés pour autre chose.....

C'est la raison pour laquelle, à mi-mandat, on peut avec toute l'humilité qui s'impose, se féliciter ou au moins s'encourager à persévérer dans le sérieux et la prudence dont on a fait preuve pour élaborer et conduire les trois derniers budgets ambitieux pour le présent et le futur.

Une réflexion très importante et porteuse de sérénité pour tous les partenaires concernés va avoir lieu sur notre offre scolaire globale.

Au-delà des polémiques, des approximations (et parfois des « gabegies » préférées) notre municipalité avance et continuera d'avancer pour le rayonnement de Craon, pour les craonnais et la préservation de leurs intérêts.

En 3 ans, du chemin a été fait et bien fait, beaucoup reste encore à faire, la ville prendra toujours la bonne voie, celle du dynamisme et de la réussite.

La majorité navigue à vue !

Le dernier débat d'orientation budgétaire a démontré, que la majorité gère au coup par coup, sans débat et sans vision à moyen terme :

- une salle multifonction passée de 370 000 € à 1 600 000 € ! Dans le contexte d'incertitude où nous sommes, ce n'est pas raisonnable.

- une gestion catastrophique de la fermeture de classes, entre affirmation et démentis du maire, informations contradictoires aux parents et remise en cause de l'inspecteur d'académie.

- polémique à propos des frais de scolarité de 33 élèves hors commune (26 000 €) quand on sait les millions d'euros investis par la communauté de communes à Craon et supportés par tous les habitants du territoire.

Nous sommes inquiets de l'absence de prévisions budgétaires d'ici la fin de mandat.

Sans cela, comment apporter des solutions crédibles pour faire face aux défis qui se posent : diminution des dotations, maîtrise des coûts, mutualisation de services, investissements pour soutenir l'économie locale ?

Suppression d'un poste d'enseignant, fermeture de classe, discrimination tarifaire... Quelle place voulons-nous donner aux écoles dans notre commune ? Ne rien faire et laisser venir revient à accepter l'idée d'une concentration des sites, donc d'une désertification scolaire. Est-ce souhaitable ? Est-ce une fatalité ? Il serait nécessaire d'engager une réflexion non seulement avec les écoles de Craon mais sans doute au-delà, y intégrer les écoles des communes alentour, menacées elles aussi de disparition.

Soit nous nous résignons, soit nous relevons ce nouveau défi comme une chance d'améliorer le service aux enfants et aux familles, stimulant par-là l'attractivité du territoire. Maintenir des écoles de proximité dans les années qui viennent demandera un choix assumé par un effort d'investissement.

Domage que la municipalité préfère donner la priorité à la construction d'un « espace multifonction » qui engloutit finances et énergie pour un retour sur investissement très hypothétique.



- > BÂTIMENTS PUBLICS
- > COMMERCES
- > VOIRIE



**ENGAGÉS
POUR
L'ACCESSIBILITÉ**

RENDRE ACCESSIBLE LES BÂTIMENTS PUBLICS

L'accessibilité est l'affaire de tous, 12 millions de français seraient concernés.

L'accessibilité est une condition primordiale pour permettre à tous d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale. Elle est également au cœur d'un projet de société incluant les personnes handicapées, âgées, malades ou accidentées, les femmes en fin de grossesse et même les familles avec des poussettes, les voyageurs encombrés de bagages, etc...

Pouvoir accéder au logement, aux transports, aux loisirs,

aux commerces, aux écoles, aux administrations, à la citoyenneté et à l'exercice de la participation sociale (...), c'est pouvoir vivre « normalement ».

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit que tout doit être accessible au 1^{er} janvier 2015.

La ville s'engage.

Afin de dresser un état des lieux de son patrimoine, la ville de Craon a mené depuis 2010, plusieurs campagnes de diagnostics. Pour chaque site, les diagnostics ont identifié les non-conformités, les préconisations ainsi qu'un budget estimatif pour la réalisation des travaux.

Préalablement à la poursuite des travaux de mise en accessibilité, la ville de Craon a choisi de se faire assister par une société spécialisée dans le

Qu'est-ce qu'un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) ?

Dispositif permettant aux propriétaires d'Établissements Recevant du Public (ERP) de programmer sur une période de 3, 6 ou 9 ans (suivant l'importance de leur patrimoine et leur capacité financière) les travaux nécessaires à la mise en accessibilité de leurs établissements.



domaine de l'accessibilité pour la réalisation de son Ad'AP.

La constitution de ce dossier a valorisé les actions déjà entreprises, comme les cheminements au plan d'eau du Mûrier ou encore les bâtiments déjà totalement accessibles comme l'hôtel de ville, le centre équestre ou le stade Maurice Courné.

**“LA VILLE DE CRAON
A OPTÉ POUR UNE
PLANIFICATION
SUR 3 ANS.”**

Pour les 29 sites restant à mettre en accessibilité, les élus ont opté pour une planification sur 3 ans.

« Pour établir la programmation des travaux, nous avons croisé deux stratégies : prioriser les bâtiments les plus fréquentés et optimiser l'efficacité de l'euro investi. Cela permet

de rendre accessible la première année un très grand nombre d'établissements » précise Anne Mévite, adjointe aux travaux et à l'urbanisme. Les travaux dans les bâtiments se traduiront par 984 actions concernant principalement la mise en place d'une signalétique adaptée, la sécurisation des escaliers, la création de rampes et de sanitaires adaptés. « Ainsi, dès 2017 les craonnais pourront apprécier le confort apporté par l'accessibilité des complexes sportifs rue Jean Bouin et du Pin, des écoles Erik Satie et Boris Vian, de l'église Saint-Nicolas, de la Maison Bleue, des restaurants scolaires (Girande et Luarçon), de la salle omnisports, des services techniques Pantigny, du tennis couvert du Mûrier, des vestiaires extérieurs du Pin et des toilettes publiques (4 sites) ».

L'accessibilité des établissements recevant du public concerne aussi les commerces (de proximité jusqu'aux centres commerciaux), les locaux des professions libérales, les bars, les hôtels, les restaurants, les agences de services telles que les banques, les agences immobilières. Tout comme pour les bâtiments publics, les propriétaires de ces lieux doivent réaliser un Ad'Ap.

Parfois, comme dans le cas du centre ancien de Craon, des demandes de dérogation pour des raisons de préservation du patrimoine architectural, d'impossibilité technique ou de disproportion manifeste sont nécessaires. D'autres solutions simples existent, comme par exemple une sonnette couplée à une rampe d'accès amovible pour les problèmes de dénivellation.

RENDRE ACCESSIBLE LA VOIRIE ET LES ESPACES PUBLICS

L'engagement d'une ville dans une démarche d'accessibilité passe, aussi et bien sûr, par une réflexion sur sa voirie et ses espaces publics, indispensable pour l'accès à tout pour tous.

La loi du 11 février 2005 a introduit la notion fondamentale de la continuité de l'accessibilité. Ainsi, « la chaîne de déplacement qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisé pour permettre son accessibilité dans sa totalité

aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ». On inclut dans cette notion : les cheminements, les trottoirs et traversées, le mobilier urbain, les escaliers, le stationnement, les feux de signalisation, les arrêts de transports collectifs, la signalétique.

La ville de Craon a, depuis plusieurs années, intégré la thématique de l'accessibilité au cœur de ses projets d'aménagement, et notamment pour ses espaces publics : abaissement de trottoirs, mise en place de bandes podotactiles et de potelets, reprise de cheminements (au plan d'eau du Mûrier par exemple).. Joël Sabin, adjoint aux travaux, explique que « l'accessibilité est systématiquement prise en compte dans les projets de rénovation de voies. Il est aussi très important de mener la réflexion avec les commerçants pour que l'accessibilité soit traitée globalement et dès le début du projet, comme cela a été le cas par exemple pour la rue de la Libération. »

**“IL EST ESSENTIEL
DE MENER UNE
RÉFLEXION
CONCERTÉE AVEC
LES COMMERÇANTS
MAIS AUSSI LES
ASSOCIATIONS
DU MONDE DU
HANDICAP.”**



La ville s'engage !

Pour identifier concrètement les besoins et se confronter à la réalité du terrain, des rencontres et visites sont organisées avec des associations représentant le monde du handicap. Récemment, l'association des Paralysés de France de la Mayenne s'est déplacée dans la ville et a rencontré les élus. Le président de l'association mayennaise, Jean-Paul Desnoe, affirme que « des efforts ont été faits, il y a

encore de nombreux besoins, mais cela va dans le bon sens. Et, je voudrais rappeler que tout le monde profite du confort offert par ces aménagements. » Contrairement aux idées reçues, l'accessibilité d'un centre-ville ne se cantonne pas uniquement aux lourds investissements, c'est aussi des petits changements faciles à réaliser et qui peuvent changer le quotidien des personnes en situation de handicap : positionnement des

bacs à fleurs, des containers poubelles, contrastes visuels sur des bornes...

Bâtiments publics, commerces, voirie, sites touristiques ou de loisirs, la ville de Craon s'est ainsi engagée dans une politique pour l'accessibilité universelle dans la vie quotidienne de tous.

Qu'est-ce que le Label Tourisme et Handicap ?

La remise officielle de ce label au ponton pêche du plan d'eau du Mûrier et au pôle équestre en octobre dernier, est l'occasion de le présenter.

Créé en 2001 par le Ministère chargé du tourisme, il a pour objectif d'apporter une information fiable, descriptive et objective de l'accessibilité des sites et équipements touristiques (hébergements, restauration, sites touristiques, sites de loisirs) en tenant compte des quatre types de handicaps (moteur, mental, auditif et visuel) et de développer une offre touristique adaptée.

Les sites et établissements qui ont reçu le label ont effectué une démarche volontaire visant à améliorer le « confort d'usage » de leurs visiteurs en répondant ainsi à leurs attentes, quelle que soit leur déficience.

Selon les cas, un site peut être labellisé pour deux, trois ou quatre handicaps (identifiables aux pictogrammes présents sur la plaque). Dans tous les cas, le personnel est sensibilisé et formé à l'accueil des personnes en situation de handicap.



MINI JOURNAL

L'EUROPE ET LES ANNIVERSAIRES DES JUMELAGES



GRAND PROJET 2016-2017

Le Conseil Municipal Enfants participe activement au projet de célébration des anniversaires des Jumelages.

Les actions menées :

- présence d'un représentant de chaque jumelage lors des réunions du conseil municipal enfants
- échanges de courriers et de dessins entre les groupes d'enfants des quatre pays jumelés : Allemagne, Angleterre, France et Hongrie
- découverte de ce qu'est l'Europe avec une intervention de la Maison de l'Europe de Laval qui a proposé des jeux de puzzles géants avec tous les pays à replacer sur un grand drapeau de l'Europe
- enregistrement d'une vidéo avec un chant en quatre langues (le lien pour la visionner est disponible sur le site internet de la ville de Craon)
- création d'affiches qui seront exposées à la salle des fêtes pendant le week-end du mois d'août





LA SOLIDARITÉ ET LA CITOYENNETÉ

CITOYEN, AIDE, COHÉSION



Cette commission du Conseil Municipal Enfants a choisi d'agir pour aider les personnes en difficulté et de participer à la vie citoyenne.

Les actions menées :

- participation aux commémorations du 11 novembre et du 8 mai, chant de La Marseillaise
- pour les fêtes de fin d'année : décoration de deux sapins (sous les Halles et devant l'église Saint-Nicolas) avec des messages d'espoir et de paix dans le monde
- « opération jouets de Noël » : dans chaque école les jeunes élus se sont mobilisés pour inciter leurs camarades à donner des jouets qui ont été remis à La Croix Rouge (environ 150 jouets)

- création d'un conseil de vie scolaire pour que les enfants puissent s'exprimer sur les activités périscolaires

**“CRÉER UN CONSEIL
DE VIE SCOLAIRE
POUR MIEUX
S'EXPRIMER SUR
LES ACTIVITÉS
PÉRISCOLAIRES.”**

- lancement de l'opération « bouchons d'amour » : récupération de bouchons plastiques dans chaque école pour participer au financement de matériel médical pour le foyer St Amadour
- samedi 24 juin 2017 : matinée « ville propre » (plus de 20kg de déchets ramassés en 2016)



+ D'INFOS

Cimetière communal - Tarifs et règlement

Tarifs des concessions

Concessions cimetière	15 ans	30 ans
Adultes	175 €	310 €
Enfants	115 €	205 €

Espace cinéraire	15 ans	Renouvellement
Columbarium	520 €	255 €
Cavernes	550 €	265 €

Règlement intérieur

Il est consultable sur le site internet de la ville de Craon, rubrique Pratique > Services en ligne > Cimetière.

Voisinage - Quelles distances et hauteur à respecter pour les plantations et haies ?

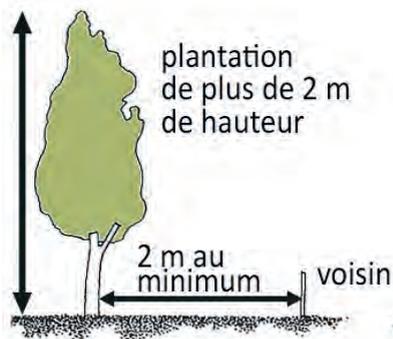
Le propriétaire d'un terrain n'est pas libre de planter de la végétation où il veut, ni même de s'abstenir d'élaguer ses arbres et arbustes.

Pour éviter les conflits de voisinage, le Code civil impose certaines règles pour éviter par exemple de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles et fruits tombés de l'arbre, voire même que l'arbre endommage une clôture en cas de chute.

Sachez que par défaut, l'article 671 du Code civil fixe les règles suivantes mais qu'un règlement de copropriété ou de lotissement peut les modifier et renforcer ces obligations.

Les distances à respecter sont :

- **2 mètres** de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres
- **50 cm** pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres.



Rappel : La déclaration d'achèvement de travaux (DAACT)

Après l'obtention d'un permis de construire, d'aménager ou une déclaration préalable, et quand les travaux sont achevés, le demandeur doit déclarer que la construction est bien conforme à l'autorisation qui lui a été accordée. Pour cela, une déclaration attestant l'achève-

ment et la conformité des travaux (DAACT) est à remplir et à retourner au service urbanisme de la ville en trois exemplaires. Elle permet ainsi à l'administration de clôturer le dossier et peut être demandée au propriétaire en cas de vente du bien.

Consulter et/ou télécharger les éditions municipales

Les précédents numéros du Lien craonnais (lettre d'information municipale) et du bulletin municipal sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la ville de Craon, rubrique Côté Mairie > Editions municipales.

Construire, rénover, isoler... des aides existent

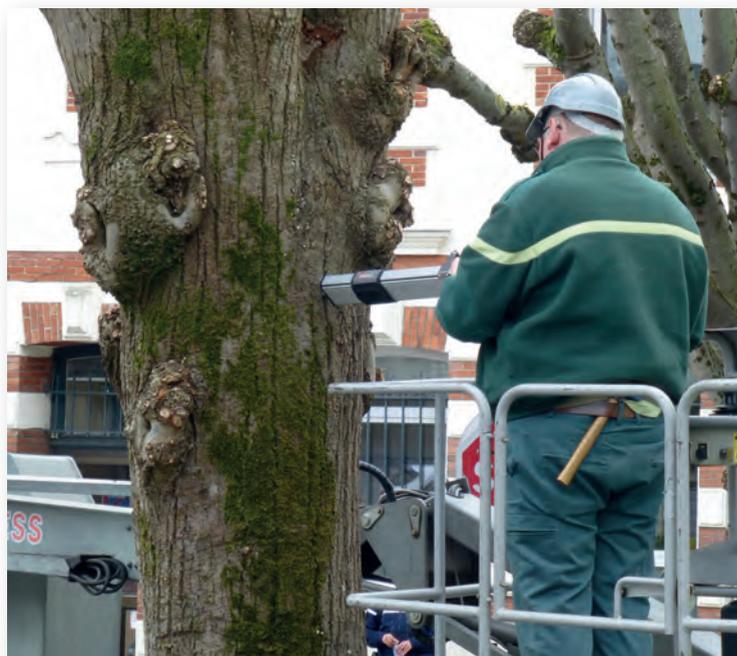
Pour joindre un conseiller Espace Énergie et obtenir une expertise locale, gratuite et indépendante pour vos projets de rénovation ou de construction, un seul numéro pour se renseigner et prendre rdv : **02 52 46 00 00** (tous les jours 9h-12h et 14h-17h). Une permanence est également assurée le **3ème mercredi du mois 9h-12h** au local situé 7 rue Neuve (en face l'Hôtel de Ville).

Navette express - 35 min pour relier Laval

Le conseil départemental a mis en place une navette express à destination de Laval (via Cossé-le-Vivien). Elle circule toute l'année du lundi au samedi (3 ou 4 départs par jour) et possède trois arrêts à Craon : place du 8 mai, rocade (boulevard Okehampton) et Saint-Clément (rue du Pin). Retrouvez les horaires et tarifs sur www.lamayenne.fr ou à l'accueil de l'hôtel de ville de Craon.



+ D'INFOS



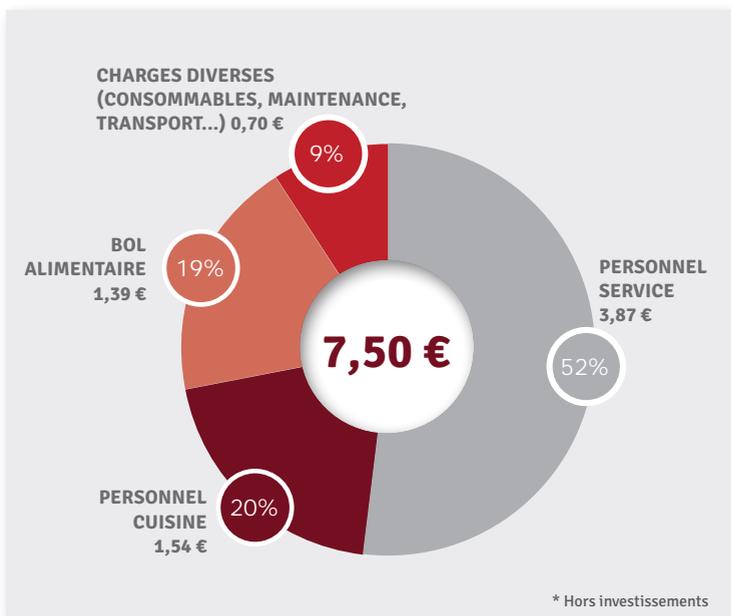
Arbres, l'Office National des Forêts réalise des diagnostics

Pour évaluer l'état sanitaire des arbres situés dans les zones publiques, la ville de Craon fait régulièrement appel à l'Office National des Forêts (ONF). L'expert réalise un contrôle visuel pour rechercher la présence de symptômes de maladie ou

de faiblesse mécanique. Un classement en 5 catégories est établi (arbre sain, à risque, dangereux...) permettant aux services de la ville de programmer, si nécessaire, des interventions de taille ou d'abattage, **l'aspect sécuritaire étant prédominant.**

Coût réel d'un repas servi par les agents sur les sites de restauration scolaire de la ville de Craon en 2016*

Ce coût réel est en baisse (charge de personnel) par rapport à celui de l'année 2015 (7,89 €).



> RUBRIQUE NAISSANCES

Emma-Louise, Bryan, Morgane, Albéric, Gabin, Maria, Seif Eddine, Aimy, Louis, Soraya, Maxence, James, Kaya, Honorine, Orlane, Léane, Tymého, Étiona, Loucas, Emma, Louane, Mélanie, Paul, Jean, Sarah, Rose, Adèle, Célestin, Adélie, Cataleya, Cassie, Siam, Alana, Eliot, Maëlys, Liam sont nés en 2016 à Craon

Bienvenue à eux et félicitations aux parents.

> RUBRIQUE MARIAGES

Anthony & Stéphane, Cécile & Lionel, Stéphanie & Christophe, Angélique & Arnaud, Magaly & Denis, Davina & Cyrille, Lauriane & Christophe, Aurélie & Julien, Geneviève & Alban, Alexandra & Fabrice, Marie & Alexandre, Florantine & Louis-Marie, Amélie & Florentin, Stéphanie & Christophe, Layla & Steven, Nicole & Daniel, Amélie & David, Stéphanie & Benoît, Christine & Richard, Marie-Françoise & Michel, Cécilia & Jérôme, Florence & Philippe se sont unis en 2016 à Craon. Félicitations.



DES AGENTS À VOTRE SERVICE

> LE SERVICE À LA POPULATION
ACCUEIL - ÉTAT CIVIL - ÉLECTIONS - CIMETIÈRE

“ DEPUIS
DÉCEMBRE 2015,
LE PUBLIC EST
ACCUEILLI DANS
UN NOUVEL ESPACE
PLUS FONCTIONNEL. ”

8 709

APPELS
ENTRANTS

672

DEMANDES
DE PIÈCES
D'IDENTITÉ

1 888

DEMANDES
D'ACTES
CIVILS

Chiffres 2016

Entièrement tourné vers la population, le service gère des missions très diversifiées au cours d'une même journée, même si l'accueil et l'orientation du public sont les plus évidentes.

Les 2 agents répondent aux demandes téléphoniques ou autres... des usagers, assistés d'un nouvel agent depuis mi-avril (présent 3 demies journées par semaine) pour l'enregistrement des pièces d'identité (cf. nouvelles modalités de délivrance à la rubrique + clair pages 6-7).

Ce service est aussi le lien entre les administrés et l'ensemble des services municipaux ou organismes de l'État.

Parmi des multiples missions, quatre grands domaines se distinguent :

- **État civil** : délivrance et/ou rédaction des actes de naissance, mariage et décès, enregistrement des pièces d'identité (carte nationale d'identité et passeport).....
- **Élections** : suivi des mouvements des électeurs (radiations et inscriptions), en 2016 : redécoupage électoral avec création de 4 bureaux de vote dans un lieu unique, envoi des cartes électorales, organisation des scrutins.....
- **Gestion du cimetière** : attribution des emplacements (concessions, columbarium et caverne), suivi des inhumations et des travaux, lancement en mars 2017 de la procédure du constat d'abandon des concessions perpétuelles.....
- **Autres démarches et formalités** : gestion des salles municipales, recensement citoyen, attestations d'accueil des étrangers, autorisation des débits de boisson, ventes en liquidation des commerces, informations sur le panneau électronique, réception des doléances, tenue du registre des objets trouvés ou perdus.....



+ PRATIQUE

SERVICES DE LA VILLE DE CRAON

SERVICE À LA POPULATION

Hôtel de ville

Tél : 02 43 06 13 09

Horaires : lundi au jeudi

8h30-12h et 13h30-18h

vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

samedi 9h-12h

- État civil
- Élections
- Cimetière
- Démarches et formalités

EAU-ASSAINISSEMENT

Hôtel de ville

Tél : 02 43 06 99 04

Horaires : lundi-mercredi

8h30-12h et 13h30-18h

mardi 10h30-12h et 13h30-18h

jeudi 13h30-18h

vendredi 8h30-11h30

- Abonnement d'eau : ouverture ou résiliation
- Mensualisation et prélèvement

URBANISME - SERVICES TECHNIQUES

Annexe Pantigny

Tél : 02 43 06 99 14

Horaires : lundi-mardi-jeudi

8h45-12h30 et 13h15-17h30

vendredi 8h45-12h30

et 13h15-17h

- Permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, certificat d'urbanisme
- Renseignements cadastre
- Arrêtés concernant l'occupation du domaine public
- Demande de location de matériel
- Réclamations concernant la voie publique et l'éclairage public

LA VILLE DE CRAON, EN LIGNE

Email :

contact@ville-craon53.fr

Site internet :

www.ville-craon53.fr

Facebook :

www.facebook.com/craon53



HORAIRES ET NUMÉROS UTILES

ASSISTANTES SOCIALES

Antenne solidarité 53

7 rue de l'Épron

Tél : 02 43 09 17 80

**Horaires : lundi au vendredi
sur rdv**

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Place du Maréchal Leclerc

Tél : 02 43 09 09 65

Horaires : lundi au vendredi

9h30-12h30 et 13h30-17h30

DÉCHETTERIE

Route de Niaffles

Tél : 02 43 06 08 69

Horaires : lundi-mercredi-

jeudi-vendredi 13h30-17h30

mardi 9h-12h

samedi 9h-12h et 13h30-17h30

LA POSTE

9 rue Neuve

Tél : 36 31

Horaires : lundi au vendredi

9h-12h et 14h-17h

samedi 9h-12h

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE

18 rue Flandres Dunkerque

Tél : 02 43 06 07 25

Horaires : mardi-jeudi 15h-18h

mercredi 10h-12h et 14h-18h

vendredi 15h-19h

samedi 10h-12h et 14h-17h

PÔLE SANTÉ

5 route de Nantes

Tél : 02 53 94 52 52

Horaires prise rdv :

lundi au vendredi 8h-12h

et 14h-18h30

samedi 8h-12h

PRESBYTÈRE

9 rue des Frairies

Tél : 02 43 06 10 54

Horaires : lundi au vendredi

10h-12h et 16h-18h

samedi 10h-12h

TRÉSORERIE

Place Volney BP 75

Tél : 02 43 06 13 44

Horaires : lundi-mercredi-jeudi

9h-12h et 13h30-16h

mardi-vendredi 9h-12h

EN IMAGES



- ENSEIGNEMENT - COLLÈGE VOLNEY - Dimitri TIREAU
- ENSEIGNEMENT - COLLÈGE LE PRIEURÉ - Hortense QUILLET
- ENSEIGNEMENT - MFR OUDON - Amandine CARTRON
- ENSEIGNEMENT - MFR HIPPODROME - Aymeric LELIÈGE
- ENSEIGNEMENT - COLLÈGE LE PRIEURÉ - Groupe concours résistance
- SPORT - INDIVIDUEL MASCULIN - ES CRAON JUDO-JUJITSU - Jules PESCHEUX
- SPORT - COLLECTIF - COLLÈGE VOLNEY Équipe athlétisme indoor

- SPORT - BÉNÉVOLE - ESC NATATION - Hubert DION
- SPORT - BÉNÉVOLE - CYCLOTOURISME CRAON - Jean-Pierre GALEYRAND
- MILIEU ASSOCIATIF - APEL SAINT JOSEPH - Groupe rallye touristique
- ACTION SOCIALE - LE NULLE PART AILLEURS - Aymane FOFANA (absent sur la photo)
- ENGAGEMENT - Sapeurs-pompiers CRAON
- COMMERCE - TOP GARAGE JAB AUTOMOBILES
- ENTREPRISE / ARTISANAT - BGP PRODHOMME



> 20 JANVIER 2017
CÉRÉMONIE DES VŒUX
ET DES TROPHÉES



- ENTREPRISE / ARTISANAT - Arthur PIRON
- ÉCONOMIE - Transports GILLOIS
- TROPHÉE DES CRAONNAIS - Adrienne BLU
- TROPHÉE D'HONNEUR - AMBASSADEUR - ACMAR
- MÉDAILLE DE LA VILLE - Gisèle DUBOURG
- MÉDAILLE DE LA VILLE - Martine LONGEANY
- MÉDAILLE DE LA VILLE - Roland TRETON
- MÉDAILLE DE LA VILLE - Gisèle KAPFER



EN IMAGES

> 27 AVRIL 2016
UN REPORTAGE SUR LES COURSES DE
CRAON EST DIFFUSÉ DANS L'ÉMISSION
DES RACINES ET DES AILES (FRANCE 3)



**& DES RACINES
DES AILES**



> 19 MAI 2016
DU SPORT ADAPTÉ À TOUS AVEC
LE DÉFI DES 37

> 27 MAI 2016
5ÈME FÊTE DES VOISINS
ENVIRON 560 CRAONNAIS
SE RASSEMBLENT
(SUR PLUSIEURS DATES)



> 27 MAI 2016
1ÈRE ROBORAVE FRANCE ORGANISÉE PAR
L'ATELIER ROBOTIQUE DU COLLÈGE VOLNEY



> 3 JUIN 2016
CRAON VILLE D'ARRIVÉE D'ÉTAPE
DE LA COURSE CYCLISTE DES
BOUCLES DE LA MAYENNE



> 11 JUIN 2016
 + DE 20 KILOS DE DÉCHETS RÉCOLTÉS
 PAR LES ENFANTS DANS LE CADRE DE
 L'OPÉRATION NETTOYONS LA VILLE
 ORGANISÉE PAR LE CONSEIL
 MUNICIPAL ENFANT

> 13-14 JUIN 2016
 SPECTACULAIRE DÉMOLITION DU
 BÂTIMENT COMMUNAL À L'ANGLE DE LA
 PLACE DU PILORI ET DE LA RUE NEUVE



> 25 JUIN 2016
 CRAON FÊTE LA MUSIQUE

> 29 JUIN 2016
 INAUGURATION DES NOUVELLES
 INSTALLATIONS DU
 CAMPING DU MÛRIER



EN IMAGES



> 13 JUILLET 2016
UNE SOIRÉE GINGUETTE
ET FEU D'ARTIFICE POUR
CÉLÉBRER LA FÊTE NATIONALE



> DU 4 AU 8 AOÛT 2016
61 ALLEMANDS DE BUCHENBERG
EN SÉJOUR À CRAON



> DU 24 AU 29 AOÛT 2016
40 CRAONNAIS EN VOYAGE À
OKEHAMPTON (ANGLETERRE)

> 5 SEPTEMBRE 2016
PRIX DE LA VILLE DE
CRAON À L'HIPPODROME
DE LA TOUCHE





> DU 30 SEPTEMBRE
AU 3 OCTOBRE 2016
+ DE 190 EXPOSANTS
À LA 62^{ÈME} FOIRE DE CRAON

> 8 SEPTEMBRE 2016
INAUGURATION
DES 8 PAVILLONS MAYENNE
HABITAT SITUÉS IMPASSE
DU GRENIER À SEL



> 4 OCTOBRE 2016
ÉLECTION DU CONSEIL
MUNICIPAL ENFANTS

> 15 OCTOBRE 2016
REMISE OFFICIELLE DU LABEL
TOURISME & HANDICAP DU PONTON
PÊCHE AU PLAN D'EAU DU MÛRIER



> 15 OCTOBRE 2016
REMISE OFFICIELLE DU LABEL
TOURISME & HANDICAP DU PÔLE ÉQUESTRE

EN IMAGES

> 23 OCTOBRE 2016
PLUS DE 400 CONVIVES AU REPAS ANNUEL DES AÎNÉS
ORGANISÉ PAR LE CCAS



> 30 OCTOBRE 2016
PLUS DE 400 COUREURS PARTICIPENT A LA 6ÈME
ÉDITION DU TRAIL CRAON NATUR'HALLS

> 11 NOVEMBRE 2016
LES ÉLUS, LES ANCIENS COMBATTANTS
ET LES JEUNES DU CONSEIL MUNICIPAL
ENFANT RASSEMBLÉS POUR COMMÉMORER
L'ARMISTICE DE 1918



> 25 NOVEMBRE 2016
LA NOUVELLE FORMULE DE LA MISE EN LUMIÈRE
AVEC LA BATTERIE-FANFARE DU CRAONNAIS
A VALORISÉ LES ILLUMINATIONS DE NOËL
ET A ACCOMPAGNÉ LE LANCEMENT DE
L'ANIMATION DU COMITÉ COMMERCIAL

> 7 JANVIER 2017
LA VILLE DE CRAON ACCUEILLE
SES NOUVEAUX HABITANTS



Nouvelles activités économiques



L'ATELIER *(reprise)*
SALON DE COIFFURE
8 rue de la Libération
TÉL : 02 43 06 15 55



BGP PRODHOMME *(déménagement)*
ÉLECTRICITÉ, PLOMBERIE,
CHAUFFAGE, ÉLECTROMÉNAGER
Rue de l'Europe
TÉL : 02 43 07 49 68
Site : www.bgpprodhomme.com



BLACK BEAUTY
SALON DE COIFFURE ET DE BEAUTÉ
42 rue des Halles
TÉL : 02 43 07 61 86 ou 06 51 29 93 93
Facebook : blackbeautycaon



CHARCUTERIE DUMONT *(reprise)*
BOUCHERIE, CHARCUTERIE, TRAITEUR
2 rue du Vieux Pont
TÉL : 02 43 07 66 09
Facebook : Boucherie-charcuterie-
traiteur-Dumont



CRAON PIZZ *(reprise)*
RESTAURATION RAPIDE
20 rue de Bethléem
TÉL : 07 69 15 74 66
Facebook : Craonpizz



DESPRES Laurent
TUYAUTERIE INDUSTRIELLE
Métallerie - Chaudronnerie
Alu - Acier - Inox
despres_laurent@orange.fr
DESPRES LAURENT
TUYAUTERIE INDUSTRIELLE
3 C rue du Portugal
TÉL : 02 43 09 30 20 ou 06 07 53 36 23



ETS PINEAU *(déménagement)*
ÉLECTRICITÉ, PLOMBERIE, CHAUFFAGE
4 boulevard Eiffel
TÉL : 02 43 06 19 92
Site : www.etspineau.com



HISIA
AGENCE DE SERVICES À DOMICILE
2 rue du Mûrier
TÉL : 02 30 30 00 80
Site : www.hisia.fr



MMJ
PRÊT-À-PORTER ET ACCESSOIRES
21 rue des Halles
TÉL : 02 43 06 18 07
Facebook : MMJ



ORELIE DRESSING
PRÊT-À-PORTER FEMME
2 rue St Pierre
TÉL : 02 43 06 16 25
FACEBOOK : ORELIE DRESSING



RENAUD MICKAËL SARL
CHARPENTE, MENUISERIE,
CONSTRUCTIONS BOIS
1 rue Denis Papin
TÉL : 06 78 03 36 28



RENIER STÉPHANE
DÉPANNAGE ÉLECTROMÉNAGER HIFI-
VIDÉO ANTENNE
32 rue de la Libération
TÉL : 06 98 12 84 36
Site : <http://renier-stephane.fr>



RENOV'AT HOME
RÉNOVATION TOITURE FAÇADE
ISOLATION
3 bis rue du Portugal
TÉL : 09 67 06 73 49

+ POSITIF



Adrienne BLU

> TROPHÉE DES CRAONNAIS

Succédant à Huguette Auvinet, Adrienne Blu a été élue craonnaise de l'année par les habitants, prix qu'elle a reçu en janvier 2017.

Née à Ampoigné, elle a débuté sa carrière d'enseignante en 1955, 12 ans en classe unique à Niaffles, 12 ans à l'école élémentaire Saint Joseph de Craon et, enfin, 10 ans à la direction de l'école maternelle de Pontmain dans les anciens puis les nouveaux locaux.

À sa retraite en 1993, elle continue d'aider les écoliers en proposant du soutien scolaire.

Et puis, à la fin des années 1990, elle remplace Martial MAITRE en tant que chef de la chorale Atout Chœur qui passera de 30 à 60 choristes qui se réunissent actuellement tous les lundis matins.

Cet ensemble intervient dans les maisons de retraite et résidences du territoire craonnais, 20 animations ont eu lieu en 2016 comme par exemple lors du repas du CCAS de Craon.

Récemment, le groupe a investi dans une nouvelle tenue 100 % mayennaise, fabriquée à la Société Nouvelle Concorde d'Argentré.

“Apporter de la joie et du bonheur aux personnes âgées en les faisant participer est mon ambition et celle d'Atout Cœur.”

Par leurs votes, les craonnais ont donc souhaité remercier cette femme pour son investissement et pour les moments de gaieté qu'elle procure.



Mickaël RENAUD

> CHARPENTE-CONSTRUCTIONS
BOIS-MENUISERIE
(1 RUE DENIS PAPIN)

Bonjour, pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?
Pouvez-vous décrire votre activité ?

Originaire de Saint Aignan-sur-Roë, j'habite à Athée depuis quatre ans. J'ai obtenu un CAP, un BEP puis un certificat de compétences professionnelles et enfin un brevet professionnel charpente avec les compagnons du devoir. Ainsi, fort de 15 ans d'expérience, j'interviens sur tout ce qui touche au bois en intérieur ou extérieur, de la charpente d'un pavillon jusqu'aux constructions à ossature bois mais aussi les escaliers sur mesure, parquets, bardages, terrasses, claustras, pergolas...
Je travaille auprès des particuliers et des professionnels (bassin de l'Oudon, maçons, milieu agricole).

Pourquoi avoir choisi Craon pour vous installer ?

Après avoir créé mon entreprise il y a deux ans, je me suis d'abord installé dans un local à Méral. Pour améliorer mes conditions de travail et m'implanter à Craon où l'activité de charpente n'est pas développée, j'ai alors emménagé dans mon atelier actuel situé rue Denis Papin.

Quelles sont vos ambitions, vos projets ?

Présent à Craon depuis janvier 2017, mon activité se porte bien. J'envisage de recruter bientôt une personne en contrat ou en intérim.



Sébastien et Valérie DUMONT

> CHARCUTERIE-BOUCHERIE-
TRAITEUR DUMONT
(2 RUE DU VIEUX PONT)

Bonjour, pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?
Pouvez-vous décrire votre activité ?

Mariés et parents de trois enfants, nous étions installés dans l'Aisne, en Picardie. Nous y travaillions tous les deux comme salariés d'une entreprise de charcuterie-traiteur, depuis plus de 15 ans pour Sébastien et 5 ans pour Valérie qui avait auparavant eu des expériences en restauration et service traiteur.

Aujourd'hui dans notre boutique, Valérie assure la partie vente, elle aide aussi Sébastien pour la fabrication. Nous avons une activité traiteur (plats à emporter, plats du jour, « tout de l'entrée au dessert »), charcuterie (à 90 % faite maison). Pour répondre à la demande, Sébastien a suivi des formations en boucherie, ce qui nous permet maintenant de proposer un véritable rayon boucherie (50% de nos ventes). Notre petit plus : les spécialités picardes et du Nord : pâté au maroilles, croustade, fricadelle.

Pourquoi avoir choisi Craon pour vous installer ?

Suite à la parution d'une annonce, nous sommes venus visiter les lieux pour la première fois en décembre 2015. Nous avons été agréablement surpris par le dynamisme de la ville, il y avait beaucoup du monde dans les rues. Nous avons donc fait le choix de reprendre ce commerce et d'installer notre famille à Craon.

Quelles sont vos ambitions, vos projets ?

Depuis notre ouverture, il y a tout juste un an, nous avons beaucoup fait évoluer la gamme de produits que nous proposons à la vente. Nous sommes heureux de pouvoir faire plaisir grâce à notre savoir-faire.

Actuellement, nous travaillons au développement de la partie traiteur (livraison de plats chauds notamment).

Nous devons encore développer notre notoriété mais notre premier bilan est plutôt positif.



+ DE DÉCOUVERTES

> DÉCOUVRIR CRAON À TRAVERS SON HISTOIRE,
SON PATRIMOINE...



De L'HÔTEL-DIEU au CENTRE SOCIO-CULTUREL

Petite histoire d'un bâtiment emblématique de la ville de Craon¹

LES ORIGINES

L'hôpital primitif de Craon existait au moins au XIII^{ème} siècle. Au XV^{ème} siècle, on fait mention d'un «**Hôpital des pauvres**» dans le faubourg qui sera démoli en 1440 et remplacé par une simple aumônerie.

DE 1665 À LA RÉVOLUTION : L'HÔTEL-DIEU

Construit en 1665, l'hôpital Saint-Jean-Baptiste est désormais ouvert aux malades pauvres dont il constitue le dernier recours pour mourir avec les secours de la religion. Les religieuses non cloîtrées qui le servent, respectent la règle de Saint-Augustin. Elles sont encadrées par une **Mère Supérieure** aidée par les «**Demoiselles gouvernantes de l'hôpital**» et des infirmières ou «**sœurs domestiques**» recrutées parmi les pauvres.

Certaines gouvernantes sont aussi chargées par l'évêque de l'**éducation religieuse**, dispensée dans une maison du faubourg.

Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, l'établissement **accueille prioritairement les habitants de la paroisse de Saint-Clément et ceux de la baronnie**, ainsi que les gens de passage s'il y a de la place.

Les séjours sont généralement courts, aucune maladie contagieuse n'est admise. Un ou deux **médecins assurent gratuitement des visites** une fois par jour, puis de manière moins régulière

XVIII^{ÈME} SIÈCLE :

LA CRISE HOSPITALIÈRE

Avec la Révolution, les religieuses doivent désormais prêter serment de fidélité à la Nation et quitter l'habit. «**Les filles de la Croix**» continuent le service des pauvres et les soins aux malades, mais s'engagent à titre individuel à quitter ou rester. Une **administration civile** se met en place.

L'établissement se nomme à cette époque «**Hôpital des malades**» ou «**Hospice civil**» ou encore «**Hospice général civil**» du fait que l'ancien hôpital général Saint-François créé en 1729 rue des Vaux, a été rattaché à l'hôpital Saint-Jean-Baptiste. A partir du 8 février 1837, l'hospice des vieillards s'affranchit de la partie hôpital grâce à de nouveaux locaux construits par Mme Delacroix.

Les soins sont assurés par **4 chirurgiens** deux fois par jour et pour une somme modique tandis que les **médecins officient gratuitement**.

En juillet 1794, l'ancien établissement religieux est **dépouillé de son patrimoine**. Privé de ressources propres, la commission des hospices demande en novembre 1796 «**que les biens perdus soient remplacés**». S'en suit une crise humanitaire et financière d'autant plus que l'hôpital doit accueillir des soldats, Craon étant un poste républicain fortifié majeur. L'hôpital sert également de prison pendant la première chouannerie (1793-1795).



> LA CHAPELLE DE L'HÔPITAL

édifiée en 1692 pour servir la messe près du chevet des malades, elle a été restaurée en 1875. En 1884 elle a le rang de paroisse. **elle est aujourd'hui propriété communale.**

¹ Sources :

- Evelyne Ernoul, Pleins feux sur Saint-Clément, Syndicat d'Initiative du Craonnais,
- Evelyne Ernoul, La Traversée du siècle, Syndicat d'Initiative du Craonnais,
- Bulletins municipaux de la ville de Craon.

+ DE DÉCOUVERTES

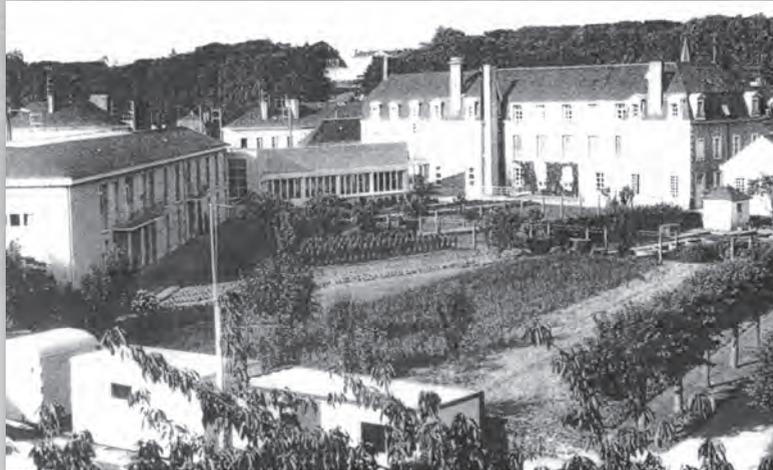
XIX^{ÈME} SIÈCLE : LE REDRESSEMENT

L'hôpital, **couvert de dettes**, impose alors aux communes avoisinantes de participer aux secours de leurs ressortissants. La crise réside dans le fait qu'auparavant, les « Filles de la Croix » travaillaient gratuitement et s'autofinanciaient, la trésorerie étant alimentée depuis deux siècles par des donations, des legs et des fermages.

En 1839, l'**architecte Moll** – qui a construit l'église Saint-Nicolas – dirige des travaux de d'entretien, de modernisation et de création de nouvelles servitudes (logis du portier, boulangerie, buanderie, toit à porcs, vacherie, latrines, nouveaux murs).

Les **dames hospitalières**, n'appartenant à aucune congrégation, touchent un **saire modeste** à partir de 1824, les **médecins ne seront rétribués** qu'à partir de 1909 grâce aux subventions de l'Etat.

Le 16 février 1899, la **Congrégation de l'Immaculée** de Saint Méen-le-Grand prend la direction de l'hôpital à la demande du maire M. Morillon et du curé-doyen de Saint-Nicolas.



> L'HÔPITAL S'ALIMENTE DE SA PORCHERIE, DES PRODUITS DE SON GRAND JARDIN ET DE SES FERMES

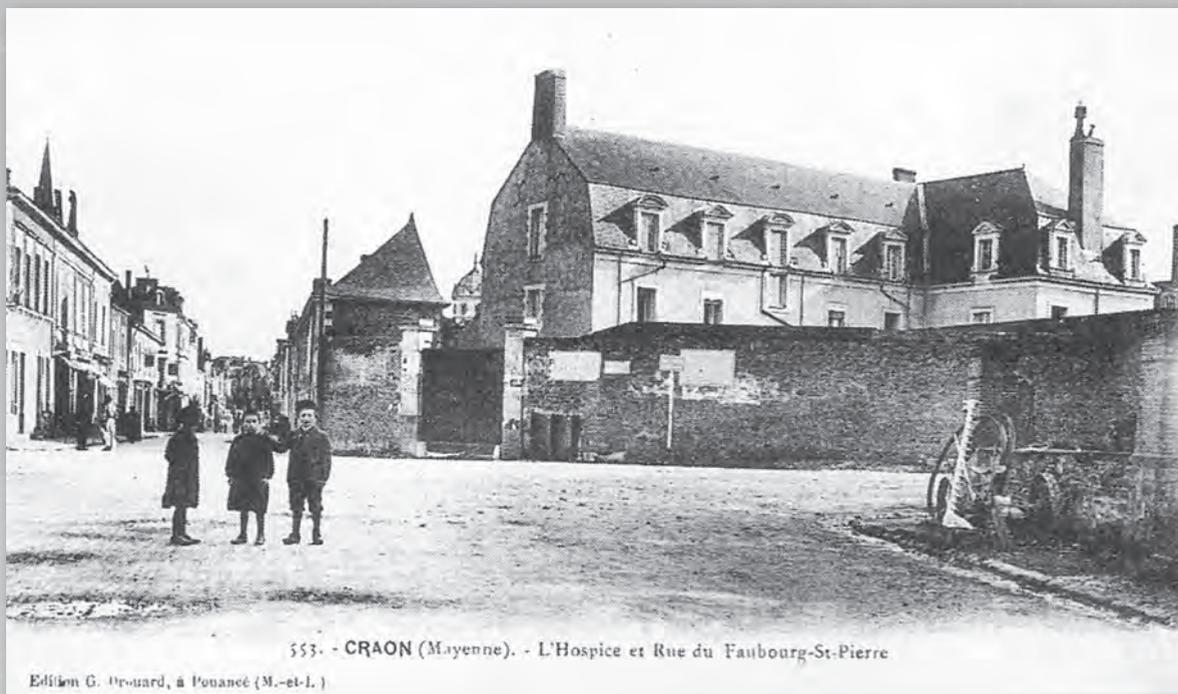
XX^{ÈME} SIÈCLE : LA LAÏCISATION

À partir de 1904, **toutes les maladies sont acceptées**, la chirurgie pratiquée, la maternité est ouverte en 1903, les contagieux et aliénés de passage sont isolés dans des salles spécifiques. Dans le cadre de la **séparation de l'Eglise et de l'Etat**, la commune demande à l'État le financement

de nouveaux lits gratuits (85 en 1915).

Comme pendant la **guerre de 1870**, les Sœurs de l'Immaculée accueillent **blessés et malades militaires** en 1914.

Le **cloître** est construit en 1915. En 1935, le **patrimoine de l'hôpital** comporte encore **187 hectares** dont 45 hectares sur la commune de Craon.



553. - CRAON (Mayenne). - L'Hospice et Rue du Faubourg-St-Pierre

Édition G. Orward, à Pouancé (M.-et-L.)



> AVANT RÉNOVATION

LE PROJET ACTUEL DE RÉNOVATION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL

Depuis 2015, la Communauté de Communes du pays de Craon a lancé un important chantier de réhabilitation du bâtiment, avec la réhabilitation des façades et des éléments en tuffeaux ainsi que l'aménagement de locaux fonctionnels et performants sur le plan énergétique (isolation renforcée, équipements performants, chaufferie bois granulés). En 2017, le bâtiment rénové accueillera le siège du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) ainsi que l'établissement d'enseignements artistiques du secteur de Craon.



> APRÈS RÉNOVATION

Pendant la **seconde guerre mondiale**, l'hôpital accueille des blessés de l'armée française puis des groupes allemands.

Les premiers **signes de laïcisation**, apparus dès le début du XX^{ème} siècle, se poursuivent avec l'arrivée dans les années 1950 d'un directeur en remplacement de la supérieure ; puis en juillet 1965, la cuisine est confiée à des laïcs.

À partir des années 1960, les **exigences de professionnalisme** se renforcent. La Direction de l'Action Sanitaire et Sociale exige des Sœurs des diplômes ou des titres.

En 1962, est créée une **annexe pour héberger les retraités**.

FIN XIX^{ÈME} SIÈCLE – DÉBUT XXI^{ÈME} SIÈCLE : LA TRANSFORMATION EN PÔLE SOCIO-CULTUREL

En septembre 1988, la commune construit un **nouvel hôpital** (route de Nantes) et à partir de 1979, procède à un **abandon généralisé des locaux**.

Dans les années 1990, un chantier d'insertion assure les travaux de rénovation pour accueillir **l'école de musique, la halte-garderie et la ludothèque** intègrent aussi le bâtiment que l'on appelle maintenant « **centre socio-culturel** ».

D'autres **organismes s'installent progressivement** : les mercredis loisirs, l'ADMR, le Projets Jeunes, Arc-en-Ciel, Planches et Paille à son.

En 2005, une **première rénovation** a lieu : locaux du multi-accueil et création d'une salle musiques actuelles pour l'école de musique. En 2013-2014, la communauté de communes rénove l'ensemble du rez-de-chaussée (côté sud) pour son **pôle petite enfance** (multi-accueil et RAM).

En 2014, dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de la Libération, la ville de Craon procède à la **démolition de la blanchisserie** qui dégage ainsi un parvis et ouvre la vue sur les bâtiments principaux. En septembre 2014, l'école de musique et l'ADMR quittent le centre-socio-culturel laissant la place à un **important chantier de rénovation** (cf. encadré).

A VOS AGENDAS

YOUN BRAZ
du 5 au 26 mai 2017



À la Maison Bleue 38 rue des Halles
EXPOSITION PEINTURE NAÏVE
Entrée libre et gratuite

FÊTE DES VOISINS
19 mai 2017



Dans toute la ville
Apéritifs, rencontres,
repas,
LES CRAONNAIS
RENCONTRENT LEURS
VOISINS
Soutenue par la ville de
Craon

ARC-EN-CIEL
du 2 au 23 juin 2017



À la Maison Bleue 38 rue des Halles
EXPOSITION ARTS PLASTIQUES
Entrée libre et gratuite

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
11 et 18 juin 2017



De 8h à 18h - Salle des fêtes du Mûrier

COURSES CRAON
9 réunions juin / août / septembre 2017



FÊTE DE LA MUSIQUE
samedi 24 juin 2017



Sur la place du Pilori et dans les bars-restaurants
Restauration ou pique-nique sur place
CONCERTS gratuits

ELISABETH GRIMAL ET MARIE-CLAUDE KERVELLA
du 7 au 28 juillet 2017



À la Maison Bleue
38 rue des Halles
EXPOSITION UPCYCLAGE
ET PEINTURE
Entrée libre et gratuite

SOIRÉE GINGUETTE ET FEU D'ARTIFICE
jeudi 13 juillet 2017



À partir de 20h - Plan d'eau du Mûrier
Restauration payante sur place
CONCERTS ET SPECTACLE PYROMÉLODIQUE gratuits

ALAIN FARCE ET NELLY CHANSAULT
du 4 au 25 août 2017



À la Maison Bleue 38 rue des Halles
EXPOSITION ILLUSTRATION ET PHOTOGRAPHIE
Entrée libre et gratuite

ANNIVERSAIRES DES JUMELAGES
du 24 au 28 août 2017



Différents lieux du centre-ville
ANIMATIONS ET CÉRÉMONIES OUVERTES À TOUS